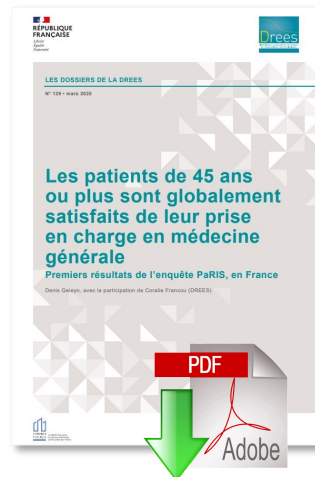




Santé publique

Les généralistes satisfont les patients de 45 ans ou plus

Dans *Les Dossiers de la Drees* n° 129 de mars 2025 (32 pages), Denis Geleyn, avec la participation de Coralie Francou, fournit les premiers résultats de l'enquête PaRIS réalisée en France ⁽¹⁾. Le titre du dossier résume une conclusion réjouissante : « *Les patients de 45 ans ou plus sont globalement satisfaits de leur prise en charge en médecine générale* ». Un bémol : seuls les patients ayant un médecin traitant font partie de l'échantillon (voir encadré) ; ainsi, l'enquête ne rend pas compte des difficultés d'accès aux soins des patients ne réussissant pas à avoir un médecin traitant...



Les patients sont le plus souvent très satisfaits de leur dernière consultation chez le médecin généraliste

La synthèse précise que le motif de la dernière consultation des patients de 45 ans ou plus, lorsqu'elle s'est faite avec un médecin généraliste, relève le plus souvent de soins liés à un problème de santé de longue durée, qu'il s'agisse de soins courants (48 %) ou ponctuels (10 %). Mais 14 % des patients ont réalisé cette dernière consultation au motif de soins préventifs généraux, et non pour un problème de santé particulier.

Près de la moitié de ces dernières consultations faites avec un médecin généraliste ont eu lieu entre deux et sept jours après la prise de rendez-vous. Pour 28 % des patients, la dernière consultation s'est déroulée le jour-même de la prise de rendez-vous ou le lendemain. À l'inverse, dans 26 % des cas, le délai a été supérieur à une semaine. Toutefois, ces délais ne sont pas forcément subis. Ils varient de manière attendue selon leur motif : pour un premier contact du fait d'un nouveau problème de santé, le rendez-vous a eu lieu le jour-même ou le lendemain dans la moitié des cas, tandis que pour des soins courants liés à un problème de santé de longue durée, ce délai n'est observé que dans un quart des cas. Ainsi, 87 % des patients considèrent que le délai d'attente pour leur consultation n'a pas été un problème.

La quasi-totalité des patients (95 %) trouvent que le médecin a passé assez de temps avec eux lors de leur dernière consultation, lorsqu'elle s'est faite avec un médecin généraliste. Lors de cette dernière consultation, 79 % des patients ont trouvé que les explications du médecin généraliste étaient faciles à comprendre et 18 % plutôt faciles. La part des personnes ayant trouvé les explications difficiles à comprendre est plus élevée parmi celles estimant que le médecin ne leur a pas consacré assez de temps, et celles consultant pour un nouveau problème de santé.

Les médecins généralistes inspirent confiance à une grande majorité des patients

Seuls 2 % des patients déclarent que le médecin chez lequel ils ont effectué leur dernière consultation, lorsque celle-ci était réalisée par un médecin généraliste, ne leur avait pas vraiment ou absolument pas inspiré confiance. À l'inverse, 83 % des patients déclarent que le médecin généraliste leur a absolument inspiré confiance, et 15 % dans une certaine mesure.

Un patient sur cent juge cette dernière consultation comme de mauvaise qualité, 23 % d'assez bonne ou de bonne qualité, et 75 % de très bonne ou d'excellente qualité. Les patients se sentant en moins bonne santé sont plus fréquemment mécontents de la qualité de leur dernière consultation (d'assez bonne ou de mauvaise qualité) ⁽²⁾.

(1) – https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2025-03/DD_Paris_MEL.pdf

(2) – La qualité de la dernière consultation pouvait être « excellente », « très bonne », « bonne », « assez bonne » ou « mauvaise » : avec quatre propositions positives et une seule négative, la formulation crée un biais.

Une minorité de patients font état d'expériences négatives avec leur médecin traitant au cours des douze derniers mois

Seuls 5 % des patients déclarent avoir « souvent » rencontré un problème avec leur médecin traitant au cours des douze derniers mois. Il peut s'agir d'un rendez-vous réalisé trop tard, d'une erreur de diagnostic ou de traitement, d'une mauvaise communication entre professionnels de santé, etc.). Cela est « parfois » arrivé pour 12 % des patients, « rarement » ou « jamais » pour 83 %. Les patients plus jeunes déclarent plus fréquemment avoir rencontré, « par-

fois » ou « souvent », des problèmes avec leur médecin traitant, même en prenant en compte leur état de santé.

Un quart des patients déclarent avoir dû répéter au moins une fois des informations qui auraient dû se trouver dans leur dossier médical durant cette période. Par ailleurs, un tiers des patients déclarent ne « jamais » ou « rarement » avoir été encouragé à exprimer leurs interrogations sur leurs soins par leur médecin traitant au cours des douze derniers mois. Les patients en moins bonne santé sont toutefois plus régulièrement encouragés à poser des questions sur leurs soins par leur médecin traitant.

L'enquête PaRIS s'appuie sur les déclarations des patients

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation intergouvernementale d'études économiques, dont les pays membres – des pays développés pour la plupart – ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. L'OCDE pilote l'enquête PaRIS (Patient-Reported Indicator Survey ou « enquête sur les indicateurs renseignés par les patients »). Le but de celle-ci est d'analyser l'effet des pratiques des médecins sur l'expérience du patient et son état de santé et de comparer les pratiques entre les différents pays membres de l'OCDE qui participe à l'enquête.

En France, conduite par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) entre août et décembre 2023, cette enquête a permis de collecter de l'information auprès d'un échantillon de plus de 15 000 patients représentatifs de ceux âgés de 45 ans ou plus, ayant déclaré un médecin traitant, et l'ayant consulté au moins une fois au cours des six derniers mois. Les indicateurs utilisés sont les PREMs pour l'expérience des soins par le patient (Patient-Reported Experience Measures) et les PROMs sur les résultats obtenus en termes d'état de santé (Patient-Reported Outcome Measures).



Premiers
Secours
en Santé
Mentale
France

APPRENDRE À AIDER

Une session au CÉAS en octobre

Les 8 et 9 octobre, le CÉAS organise une session de formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM). Animée par une formatrice accréditée PSSM France, cette formation a pour objectif de sensibiliser les participants aux troubles mentaux et de leur fournir les outils pratiques pour intervenir de manière appropriée auprès de personnes confrontée à un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale.

Le programme est accessible à toute personne de 18 ans ou plus souhaitant développer ses compétences en santé mentale. Le coût s'élève à 250 euros par participant pour les deux journées de formation, incluant les deux déjeuners et la remise du *Manuel des premiers secours en santé mentale*.

Les formations auront lieu dans les locaux du CÉAS, 29 rue de la Rouillère, à Laval.

Les informations relatives à l'inscription et aux modalités pratiques sont disponibles à l'adresse suivante : <https://framaforms.org/inscription-a-la-formation-premiers-secours-en-sante-mentale-pssm-du-ceas-de-la-mayenne-1741011234>.

La pensée hebdomadaire

« En première instance, Marine Le Pen a été reconnue coupable de “détournement de fonds publics” au préjudice du Parlement européen. Une institution en partie financée par l'argent des contribuables français, que le Front national affirmait défendre en réclamant sévérité et tolérance zéro pour les prévaricateurs. (...) Marine Le Pen n'est pas victime d'un “procès politique” ou d'un complot ourdi par le “gouvernement des juges”. Dans notre pays, les magistrats rendent la justice sur la base de débats contradictoires au cours desquels les prévenus ont toute latitude pour se défendre. Leur décision finale, prise de manière collégiale, fondée sur les pièces produites à l'audience, les témoignages à charge et à décharge, repose sur le droit, la jurisprudence et les lois en vigueur. Des lois que les juges appliquent sans décider de leur contenu, puisqu'elles sont élaborées par les parlementaires. »

Stéphane Vernay, rédacteur en chef délégué,
éditorialiste en charge de la politique
et des affaires européennes,

« Un jugement n'est pas un déni de démocratie » (éditorial), *Ouest-France* du 1^{er} avril 2025.